

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_7_5

L' an deux mille vingt trois, le lundi 24 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 18 Juillet 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Création d'emploi du
poste d'Adjointe Ressources
Humaines**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Madame LASSALAZ Françoise, Madame RAYNARD Christiane

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :

Afin de pérenniser l'emploi de l'agent en poste actuellement, il est nécessaire de créer le grade qu'elle occupe actuellement et dont le contrat arrive à échéance le 31/07/2023 (CDD d'un an pour accroissement temporaire d'activité).

A compter du 01/08/2023, il est demandé de créer le poste d'adjointe au service Ressources Humaines sur un temps complet de 35 heures au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des effectifs existant,
Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet pour satisfaire aux besoins de la collectivité,**

DECIDE :

- 1) De créer à compter du 01/08/2023, un emploi d'adjointe Ressources Humaines à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.
- 2) L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément aux statuts particuliers des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- 3) Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la Communauté de communes et de ceux à venir.
- 4) De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 24/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230724-D_2023_7_5-DE